



Sprimont le 29 août 2022

Monsieur le Bourgmestre,

Concerne : votre courrier du 19 août dernier, relatif aux règlements complémentaires de circulation routière

Nous accusons bonne réception de votre courrier traitant des règlements complémentaires de circulation routière et plus spécifiquement du problème rencontré par les riverains de la rue des XII Hommes à Banneux.

Il y a longtemps que nous avons lu et compris les dispositions réglementaires sur la question vu les informations publiées par l'Union des Villes et Communes, et celles communiquées par les juristes du Mouvement Citoyen.

Il nous serait donc agréable que vous arrêtiez de dire que nous n'avons pas compris ou que nous n'avons pas écouté vos explications, alors que nous ne pouvons simplement pas être d'accord avec votre façon de voir les choses.

Nous ne reviendrons pas sur les dispositions régissant les règlements complémentaires de circulation routière rappelées par Madame la Directrice Générale dans le courrier dont question sous rubrique et bien connues de tous.

Nous pensons que, concernant la problématique de la rue des XII Hommes, contrairement à ce que vous nous dites, tout n'a pas été tenté pour rencontrer la demande des citoyens.

Si celle-ci ne pouvait être rencontrée alors que tout a été mis en œuvre, nous pourrions bien entendu l'admettre et vous soutenir dans vos justifications.

Cependant, nous estimons que vous n'avez pas envisagé toutes les solutions pouvant servir la cause des riverains de la rue des XII Hommes.

Ce n'est pas une réponse pour les riverains que de dire « *il n'est jamais arrivé qu'une réponse (de l'autorité de tutelle) ne soit pas transmise avant leur échéance ...* ». Le législateur l'a prévu, ce n'est pas sans raison !

Ce n'est pas non plus une réponse pour les citoyens de leur dire « *Le Collège communal souhaite poursuivre une collaboration constructive avec les services de la région et ne souhaite pas compter sur leur défaut d'exécution ...* »

Pour nous, Mouvement Citoyen, le rôle du Collège communal est de défendre les intérêts des citoyens et de la collectivité, et non de suivre nécessairement les orientations de nos institutions sans même tenter de leur faire prendre conscience de l'absurdité de certaines de leurs décisions.

Lorsque la Direction Régionale estime que « *la configuration des lieux n'est pas en adéquation avec une interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 50km/h...* » on peut en toute honnêteté se demander quelle est la valeur de cette expertise.

Ne pensez-vous pas que ce sont les citoyens qui y vivent à longueur d'années qui ont la connaissance de la spécificité du lieu, de ses habitants, et de la vie de quartier ?

Pour rappel, il s'agit d'une demande de réduire la vitesse. A qui donc cette disposition pourrait-elle nuire ?

Les avantages d'une signalisation limitant la vitesse à 50 km/h ne sont-ils pas plus nombreux que les inconvénients ?

Vous semblez en être conscient puisqu'à certains endroits de la commune vous apposez des bâches (non réglementaires) limitant la vitesse à 50km/h.

Vous noterez que le Mouvement Citoyen soutient cette action.

Bien entendu le jour où un accident grave dans les rue des XII Hommes se produira, la responsabilité de la région wallonne ne sera pas engagée, bien que, malgré des demandes insistantes, elle n'ait rien fait pour limiter le risque.

Voilà pourquoi nous proposons d'établir un Règlement Complémentaire de Circulation Routière spécifique à faire parvenir à l'autorité de tutelle en même temps qu'une lettre signée par les riverains argumentant leur demande, et stipulant que la responsabilité de l'autorité de tutelle pourrait être mise en cause en cas d'accident.

S'il advenait que la Région refuse le Règlement Complémentaire, le Collège pourrait alors, à juste titre, dire qu'il a tout tenté.

Il resterait alors à envisager d'autres moyens (aménagement spécifiques) à mettre en place, ou à maintenir le panneau « *ils jouent* » qui est un premier pas dans la bonne direction.

Nous restons en attente d'un projet de Règlement Complémentaire de Circulation Routière à mettre à l'ordre du jour du Conseil Communal et sommes à votre disposition pour récolter, à première demande, les signatures des riverains pour accompagner la proposition de RCCR que vous feriez parvenir à l'autorité de tutelle.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, soyez assuré, Monsieur le Bourgmestre, de notre entier dévouement au service des Sprimontois.

Le Mouvement Citoyen de Sprimont